



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INRAE

Réunion du 19 OCTOBRE 2020

Déclaration liminaire CGT-INRAE

Un professeur d'histoire-géographie dans un collège des Yvelines a été assassiné vendredi après-midi. Ce meurtre fait suite à un cours de l'enseignant sur la liberté d'expression, utilisant des caricatures. Les organisations syndicales de l'éducation et de l'enseignement supérieur expriment leur effroi face à ce crime. Elles adressent leurs sincères condoléances aux proches, aux collègues, aux élèves, à la famille de notre collègue. L'heure est au deuil, au recueillement et à la solidarité.

Nous remercions tous les électeurs travaillant à l'INRAE pour leur confiance et qui ont permis à la CGT-INRAE de gagner ou de maintenir nos sièges dans toutes les instances nationales de l'INRAE.

Dans ce scrutin une majorité de voix s'est portée sur les organisations syndicales de l'INRAE qui, comme la CGT, s'opposent au projet de loi de programmation de la recherche [LPR]. Nous nous réjouissons de toutes les prises de position de nombreuses instances demandant le retrait de cette loi, nous participons et soutenons les manifestations de la semaine dernière. La LPR pousse à la précarisation de tous les personnels de la recherche, notamment des chercheurs, et ne garantit pas un financement pérenne et récurrent des laboratoires, seul mécanisme garantissant une indépendance dans le respect de l'éthique scientifique.

Nous voulons construire un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, au service de toutes et tous, avec des moyens humains, financiers et matériels garantis et pérennes, au sein duquel la précarité ne serait plus de mise. La LPR au contraire, avec le protocole d'accord associé relatif « aux perspectives de rémunérations et de carrières ouvertes dans le cadre de la programmation de la recherche » ouvrent grand la porte à la précarité et à la course au financement par appel à projet si décrié par les chercheurs (perte de temps, financements aléatoires dans le temps).

En développant exclusivement le financement de la recherche par appels à projets, notamment via l'ANR, au détriment de financements pérennes alloués aux unités de recherche, ce projet encourage la mise en concurrence à tous les étages, et oriente les recherches en les limitant à des sujets « porteurs » et/ou « valorisables » par le privé.

Nous interpellons en particulier la Direction Générale de l'INRAE pour que, quelle que soit l'issue des votes au parlement sur cette loi, elle ne mette pas en place, comme la loi le lui permettrait, le recrutement de tenure track, les chaires juniors, et de CDI de mission scientifique, ces postes en CDD sur 6 ans qui vont accroître le recours aux précaires.

- Par ailleurs accepter la LPR en échange du protocole d'accord c'est accepter la précarité généralisée contre une prime de 51€/mois en 2021 pour les seuls chargés de recherche : qui pourrait accepter ce chantage ? C'est deux fois moins que ce que reçoivent les agents de police, et très loin de compenser la perte du pouvoir d'achat accumulée ces dernières années. Dans ce protocole d'accord, les promesses sont pour plus tard, et le coût de l'essentiel des mesures est reporté sur les budgets des prochains gouvernements, à charge pour eux d'assumer ou de tout annuler si cela leur chante.
- Ce protocole entend aussi généraliser aux chercheurs les primes à la tête du client (le fameux CIA, *le complément indemnitaire annuel*) que nous avons bloquées à l'INRA, et le RIFSEEP avec ses primes à la « performance », et mettre concrètement en place les dispositifs d'emplois précaires prévus dans la LPR. Ce procédé d'accélération de l'individualisation des rémunérations et en particulier le CIA, est unanimement refusé et largement inappliqué dans les établissements. Soyons clairs, la CGT ne signera pas ce protocole d'accord.
- L'annonce récente d'une baisse du plafond d'emplois de 41 ETP au CNRS et 21 ETP à l'INRAE au budget 2021, alors que la LPR promet une forte augmentation des plafonds d'emplois... pour 2027, ne peut que nous conforter dans notre analyse et notre forte opposition à la LPR.

Comme l'a dit le CESE, « ce n'est pas avec ce qui l'a rendu malade qu'on soignera l'enseignement supérieur et la recherche ». Oui le diagnostic de ce qui rend malade la recherche et l'enseignement supérieur a été bien posé, mais on n'enraye pas la précarité en créant de nouveaux contrats précaires, on ne renforce pas les équipes en accentuant leurs difficultés à financer la recherche via la course aux contrats. Il faut au contraire davantage de fonds propres pour plus de pérennité !

- Le personnel de l'ESR comme les étudiant·es, ont massivement fait savoir par des manifestations, d'ailleurs suivies de nombreuses interpellations, qu'ils et elles rejetaient ce projet de LPR. Les étudiants doctorants et des post-doctorants au-delà d'un avenir professionnel incertain, sont par ailleurs particulièrement impactés par la crise sanitaire qui a mis au point mort leurs travaux de recherche et leurs projets de déplacement à l'étranger prévus dans le cadre de leurs études. **La CGT INRAE revendique le prolongement de la durée et du financement des doctorants et postdoctorants par le ministère qui permette de rattraper le retard dans leurs travaux liés à la covid. La CGT revendique aussi un assouplissement de la durée totale de la thèse qui permette la prise en charge du doctorant jusqu'à sa soutenance par l'INRAE qui, dans de nombreux cas, se réalise en 4ème et non en 3ème année.**